



snalc

de l'école au supérieur

► **Communiqué de presse**

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_national

VERS UN UBER-PROFESSEUR- PRINCIPAL ?

Le **SNALC** s'oppose vigoureusement à la volonté du ministère de créer la fonction de professeur référent (PRE).

Sur le papier, ces derniers devraient assurer un « suivi individuel renforcé » de petits groupes d'élèves. Dans les faits, chaque lycée général pourra décider soit de remplacer les professeurs principaux par ces professeurs référents, soit de faire cohabiter les deux avec un nombre variable de référents, soit de rester avec les seuls professeurs principaux. Pour combien d'élèves ? Pour quelle indemnité ? Mystère et sac de nœuds !

Le **SNALC** a clairement dit que la création de cette mission n'est rien de plus qu'une tentative de faire fonctionner au forceps une réforme qui détruit la structure des lycées. Et les conséquences peuvent être lourdes : multiplication des réunions entre collègues, multiplication des sièges en conseil de classe... mais potentiellement division de l'indemnité de suivi qui va avec.

Le ministère demande donc aux organisations syndicales de voter un dispositif qui va alourdir la charge de travail des enseignants, renforcer une gestion locale des ressources humaines et permettre aux collègues de gagner moins.

Le **SNALC** demande au ministère de repousser l'examen de ce texte et de mettre en place un groupe de travail qui permette d'étudier les questions pédagogiques et salariales. Il s'opposera à ce dispositif par tous les moyens à sa disposition. Le **SNALC** rappelle que nous sommes en train de gérer une crise sanitaire : le ministère devrait avoir d'autres priorités que de faire joujou avec les indemnités des agents.

Paris, le 2 mars 2021

Contact : Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, pedagogie@snalc.fr

SNALC. De l'école au supérieur